

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Reynald NOCERA, représentant légal de KALEA Formation pour le Développement, atteste que :

Samuel RICOUARD

salarié(e) de l'entreprise

a suivi l'action de formation : **Parcours Services DDA 2024 5H**

Nature de l'action : **FORMATION**

Cette formation s'est déroulée du **21 mai 2024** au **29 mai 2024**

pour une durée totale* de **5 heures**.

Cette formation a été validée par un score de validation des acquis de : **85,27 %**

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Asnières sur Seine

Le 29 mai 2024

Reynald NOCERA
Direction



KALEA FORMATION

36 rue de Nanterre 92600 Asnières sur Seine

www.kalea-formation.com

SIREN 492 354 014 APE 8559A

N° activité 11 92 20927 92

* Dans le cadre des formations à distance, il est tenu compte de la réalisation des activités pédagogiques et du temps estimé pour les réaliser.

Annexes FOAD - Formation à distance (apports de contenus + évaluations des acquis + bilan pédagogique)

"Formation Continue 2024 relative à la Directive sur la Distribution en Assurances" - Durée: 5 heures

Liste des thèmes

- RGPD Refresh
- Lutte Anti-Blanchiment et Financement du Terrorisme
- Protection du consommateur et litiges
- Les risques émergents en IARD
- Les particularités juridiques de l'assurance
- Le traitement des réclamations et la médiation
- Réglementation et déontologie
- L'assureur responsable
- L'assurance des flottes automobiles

Règles de notation

Le participant est évalué à la fin de chaque module composant son parcours.
Le seuil de réussite est fixé à 70%.
Le score du résultat global du parcours est porté en page 1 de la présente attestation.